

NOS MESURES POUR LES PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP ET LES AIDANTS

A l'occasion de la SEPH (Semaine pour l'Emploi des Personnes Handicapées) qui débute le 14 novembre, Nicolas Dupont-Aignan, Député de l'Essonne, Président de Debout la France, candidat à l'élection présidentielle, visite jeudi 10 novembre l'Entreprise Ecodair qui emploie 94 salariés dont 70 en situation de handicap.

Ecodair est à la fois un ESAT (Etablissement et Service d'Aide par le Travail), une EA (Entreprise Adaptée) et une EI (Entreprise d'Insertion).

A l'issue de cette visite, il a annoncé ses mesures en faveur de l'insertion professionnelle des personnes en situation de handicap.

Les personnes en situation de handicap sont oubliées des pouvoirs publics. 6 millions de Français sont directement touchés par le handicap, 12 millions si l'on compte les personnes confrontées au handicap de façon ponctuelle ou définitive.

La vraie justice sociale, axe de la campagne de Nicolas Dupont-Aignan, est de proposer une politique forte et concrète pour inclure les personnes en situation de handicap, dans notre société. Nous proposons d'investir 5 milliards d'euros pour la cause du handicap, notamment pour améliorer l'accessibilité, augmenter l'AAH, inclure les enfants dans le système scolaire, soutenir les aidants.

Il est urgent de simplifier l'ensemble des dispositifs en faveur du handicap.

GARANTIR L'ACCESSIBILITÉ DES PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP

L'accessibilité est un enjeu primordial pour l'inclusion des personnes en situation de handicap : 40 % des personnes en situation de handicap se retrouvent sans emploi car elles n'ont pas les moyens d'atteindre leur lieu de travail. Or les gouvernements successifs se défont, reportant mandat après mandat, l'application de la loi du 11 février 2005.

1. Déterminer un agenda et un plan d'action concret avec les associations, les collectivités locales et les entreprises afin de faire appliquer la loi du 11 février 2005, détricotée par les dérogations (3 ans, 6 ans, 9 ans) accordées par l'État. Il s'agit de définir une date butoir réaliste pour la mise en accessibilité des personnes en situation de handicap aux transports en communs, à la voirie, aux administrations, aux entreprises, aux bâtiments, aux commerces...
2. Rendre accessible par des financements l'aménagement des véhicules des adultes en situation de handicap ainsi que ceux des parents d'enfants en situation de handicap.
3. Innover en développant des accessoires facilitant l'autonomie et l'indépendance des personnes en situation de handicap grâce aux nouvelles technologies :

- Créer des sites conformes aux normes européennes pour l'accessibilité des malvoyants, fauteuils électriques « intelligents », lunettes « intelligentes »...
- Privilégier pour les personnes à mobilité réduite l'accès au télétravail (ce qui passe par l'extension de l'accès au très haut débit et de la couverture des téléphones portables à toutes les zones rurales, bourg et petites villes).
- Renforcer l'accès au numérique pour les personnes en situation de handicap, grâce à des contenus audio et visuels adaptés.
- Créer un fonds financier de 50 millions d'euros afin de développer la recherche, la diffusion et la fabrication française des accessoires intelligents.

AGIR POUR LES ENFANTS EN SITUATION DE HANDICAP

Pas moins de 20 000 enfants en situation de handicap sont sans solution de scolarisation. A cet égard Les postes d'AVS (Assistante de Vie Scolaire) et d'AESH (Accompagnement des Élèves en Situation de Handicap) sont insuffisants pour permettre une réelle inclusion de ces enfants en milieu scolaire ordinaire

4. Revoir le dispositif d'insertion à l'école des enfants en situation de handicap et garantir une prise en charge par l'éducation nationale dès l'âge de 3 ans :
 - Créer des postes d'AVS (Assistante de Vie Scolaire) et d'AESH (Accompagnement des Élèves en Situation de Handicap) en nombre suffisant afin que tous les élèves en situation de handicap aient une solution de scolarisation durable et à temps complet.
 - Permettre aux AVS et AESH de suivre une formation qualifiante et diplômante et avoir une perspective professionnelle stable
5. Augmenter le nombre d'IME (Institut Médico-Éducatif) pour les enfants en situation de handicap dont la santé ne permet pas d'être scolarisés en milieu ordinaire
6. Simplifier les démarches et les dossiers. Les dossiers sont aussi trop complexes à remplir pour les parents. Les aides humaines doivent être plus importantes pour permettre aux deux parents de conserver leur emploi et d'avoir des moments de répit.
7. Augmenter le nombre de contrôles inopinés par les ARS (Agence Régionale de Santé) afin de lutter efficacement et durablement contre les dysfonctionnements et maltraitements et définir un statut protecteur pour les lanceurs d'alertes (professionnels, parents, proches...) dénonçant ces dysfonctionnements et maltraitements.

ASSURER LA POSSIBILITÉ POUR LES PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP D'ÊTRE FORMÉES ET DE TRAVAILLER

8. Mettre en place un système de contrôle renforcé (tous les ans) et d'incitations pour permettre aux entreprises et administrations d'atteindre le quota prévu par la loi de 1987 de 6% de personnes en situation de handicap dans les entreprises.

9. Mettre en place un suivi régulier (au moins une fois par an) des travailleurs en situation de handicap pour s'assurer du respect de leur RQTH (Reconnaissance en Qualité de Travailleur Handicapé) et des bonnes conditions de travail afin de prévenir les infractions au droit du travail que ce soit en entreprise ordinaire, en EA (Entreprise Adaptée), en CDTD (Centre de Distribution du Travail à Domicile) et en ESAT (Établissement de Services d'Aide par le Travail)
10. Assurer une meilleure prise en compte des situations de handicap par notre système de retraite.
11. Faciliter la réinsertion en mettant en place des formations dans l'intervalle précédant la reconnaissance de la qualité de travailleur handicapé.
12. Favoriser les aménagements de véhicules et le covoiturage dans les entreprises entre les salariés valides et les personnes en situation de handicap.

ALLOUER DE NOUVELLES RESSOURCES POUR LES PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP

Obtenir l'AAH est trop difficile et pour de nombreuses personnes en situation de handicap, le montant est actuellement insuffisant.

13. Revaloriser l'AAH (Allocation Adulte Handicapé) de 200€ pour atteindre 1008,46€ afin que plus aucune personne en situation de handicap ne vive sous le seuil de pauvreté et indexer à l'inflation cette allocation.
14. Accorder une part fiscale complète aux familles ayant un enfant en situation de handicap (dès la première personne à charge).
15. Faire bénéficier aux personnes en situation de handicap d'un titre ouvrant droit à des réductions pour l'accès aux divertissements et à la culture au même titre que les étudiants, les demandeurs d'emploi et les seniors.

De trop nombreux autistes sont contraints de quitter la France, leur situation est trop peu et trop mal considérée en France.

16. Faire en sorte que l'autisme permette d'ouvrir des droits auprès de la MDPH et que les éventuelles particularités à la prise en charge se fassent lors de l'entretien pour définir le projet de vie de l'enfant.

RECONNAÎTRE LA PLACE ET LE RÔLE DES AIDANTS DANS NOTRE SOCIÉTÉ

17. Déployer une politique de soutien aux aidants en entreprise afin qu'ils ne soient plus contraints d'arrêter de travailler
 - Instaurer l'obligation d'un volet « Aidants en emploi » dans les négociations annuelles obligatoires
 - Mettre en place des formations pour les aidants qui pourront être prises dans le cadre du Congé individuel de Formation (CIF) ou du compte formation professionnel (CFP).

- Agir pour que les compétences qu'acquière les aidants en s'occupant d'un proche puissent faire l'objet d'une validation pour être reconnue dans le monde professionnel.
- Garantir un quota de jour par an de mise à disposition rémunérée permettant l'accès aux soins liés à la maladie ou au handicap.
- Étendre le dispositif de dons (anonyme et sans contrepartie) de jours de repos, aux aidants d'une personne âgée en perte d'autonomie et des personnes en situation de handicap.

18. Mieux prendre en compte la santé et le bien-être des aidants

- Permettre l'accès pour les aidants qui le souhaitent à des espaces d'information, de soutien, de formation, de médiation
- Encadrer et favoriser le baluchonnage (service qui permet au proche aidant de passer le relais à un ou plusieurs « baluchonneurs » sur un temps plus ou moins long, 24h/24, à domicile).

MENER LA CHASSE À LA BUREAUCRATIE ET AMÉLIORER LE FONCTIONNEMENT DES MAISONS DÉPARTEMENTALES DES PERSONNES HANDICAPÉES (MDPH) SUR TOUT LE TERRITOIRE.

- 19. Renforcer les effectifs, notamment le nombre de médecins, dans les MDPH pour mettre fin aux délais de traitement beaucoup trop longs.
- 20. Exiger une meilleure coordination entre les Caisses d'assurance maladie et les MDPH pour éviter, comme c'est le cas actuellement, des décisions contradictoires entre les deux services. La décision du médecin Conseil de la CPAM doit être prise en compte dans les critères du dossier MDPH.
- 21. Simplifier les démarches et des dossiers de demandes MDPH. Les dossiers sont très complexes et longs à remplir. Ils doivent être accessibles et compréhensibles par tous sans que les personnes en situation de handicap aient besoin d'une aide extérieure (Assistants sociale, CCAS, Associations...) pour les remplir.

EN TANT QU'ÉLU, J'AI FAIT DU HANDICAP UNE PRIORITÉ.

Et plus spécifiquement, en tant qu'élu à Yerres, j'ai respecté la loi de 2005 concernant :

- Le taux d'emploi des personnes en situation de handicap. Actuellement, la ville a un taux de 5,51% d'emploi direct.
- L'accessibilité des bâtiments administratifs. Ils sont tous accessibles, y compris la gare, le cimetière et la bibliothèque.

Mais encore, j'ai été plus loin en :

- Renforçant le site internet conformément aux normes européennes pour l'accessibilité des malvoyants.
- Dédiant la présence d'un élu exclusivement aux problématiques de handicap et nous publions un guide très complet pour aider les personnes en situation de handicap pour ma ville.